

quirent deux fils, Salomon et Pierre : le premier est mort sans postérité ; et le second, qui épousa N..... Muisson, passa en Hollande, où il parvint au grade de lieutenant-colonel, au service des États-Généraux ; 3<sup>o</sup>. Jean, auteur de la branche de la Sudrie.

Hélie de Cosson, écuyer, seigneur de l'Isle, du Claux, et de la Mothe-des-Léches, épousa en 1653, Judith du Reclus, dont il eut entr'autres enfants :

Jean de Cosson, écuyer, seigneur de la Chapelle, de l'Isle et des Léches, qui, de Claire de Masparault, sa femme, fille de Godefroi de Masparault, seigneur de Longa et de Saint-Louis, et de Marguerite de Boissières, qu'il avait épousée en 1689, laissa un fils unique, Godefroi de Cosson, titré marquis de l'Isle, seigneur de Saint-Louis, gentilhomme de la chambre de l'électeur de Bavière, mort sans postérité.

La branche de la Sudrie, qui subsiste encore, a été formée par Jean de Cosson, écuyer, seigneur du Claux, troisième fils de Jacques de Cosson, seigneur de l'Isle ; il forma deux alliances : la première en 1655, avec Jeanne du Rieu ; et la seconde avec N.... de Chante-merle, dame de Montsec. Il laissa de cette dernière :

Salomon de Cosson, écuyer, seigneur de la Sudrie, marié à N..... demoiselle de Gamanson ; il est ayeul de MM. de Cosson de la Sudrie et du Châtenet.

*Armes : d'azur, à une colombe d'argent, posée sur un croissant du même, et surmontée de deux étoiles d'or.*

**DE COTTEBRUNE**, maison chevaleresque de Franche-Comté, éteinte depuis plusieurs siècles. Elle tirait son nom d'une terre située dans le diocèse de Besançon, qui lors de l'extinction de cette famille est passée dans celle de Nardin. *De gueules, au sautoir d'or.*

**DU COUEDIC DE KERGOUALER ET DE KÉRBLEIZEC**, comtes et vicomtes du Couedic, maison d'ancienne chevalerie de Bretagne, qui réunit aux caractères de la plus haute antiquité, l'avantage bien plus précieux de constater son origine et sa noblesse depuis le douzième siècle, par une longue continuité de services militaires, et d'avoir scellé de son sang son dévouement à l'auguste maison de Bourbon. Ses nombreux services, soit sur

terre ; soit dans la marine, ses alliances avec les familles les plus recommandables, et les possessions considérables qu'elle a eues en Bretagne, lui assignent un rang distingué parmi les illustres maisons de cette province. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1789, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, remontées par filiation à l'an 1370. L'ancienneté de cette maison date de l'an 1185, époque depuis laquelle elle a possédé la terre de Kergoualer.

Charles-Louis, chevalier du Couëdic, chevalier de Saint-Louis, né au mois de juin 1740, officier distingué par ses services dans l'Inde, a immortalisé son nom par le combat mémorable qu'il soutint avec *la Surveillante*, frégate française sous son commandement, contre la frégate anglaise *le Québec*, de même force, capitaine Farmer. Ce combat eut lieu à la hauteur d'Ouessant, le 6 octobre 1779. Il commença à onze heures du matin ; à cinq heures *le Québec* sauta en l'air avec son brave capitaine, qui avait refusé le secours d'une chaloupe où il fit embarquer ce qu'il put de son équipage. Quarante-huit anglais seulement échappèrent, et cent quatre-vingt-neuf périrent. La perte des Français fut à-peu-près égale : et sans le secours des Anglais qu'on avait pu sauver, ou qui arrivaient successivement à la nage, *la Surveillante* eût coulé bas par les nombreuses voies d'eau que le canon y avait pratiquées. Le chevalier du Couëdic obtint du roi que ces Anglais ne seraient point considérés comme prisonniers de guerre, mais comme des naufragés à qui l'on doit assistance et protection. En effet, ils furent renvoyés dans leur patrie, comblés de toutes les marques de bienveillance qu'il devaient attendre d'un ennemi généreux. Ce combat, admiré de toute l'Europe, fit époque dans les fastes de la marine. Louis XVI nomma le chevalier du Couëdic capitaine de vaisseau, et le combla de témoignages de satisfaction ; mais cet officier survécut peu de tems aux blessures graves qu'il avait reçues dans ce combat, et mourut à Brest, le 7 janvier 1780, emportant l'estime et les regrets de la patrie. Le roi ordonna l'érection d'un monument funèbre où ses cendres furent déposées. On y grava, par son ordre, ces paroles du monarque lui-même. *Jeunes élèves de la marine, admirez, imitez l'exemple du brave du Couëdic, premier lieutenant des gardes de la marine. S. M. accorda*

une pension de 2000 livres à sa veuve, reversible à ses enfants, et à ceux-ci, au nombre de trois, un fils et deux filles, une pension de 500 livres pour chacun. Le fils, actuellement lieutenant-colonel du régiment des dragons de la Saône, a fait les campagnes de l'armée de Condé, en qualité d'officier d'ordonnance du duc d'Enghien. Deux neveux du capitaine du Couëdic combattirent vaillamment sous ses yeux. L'un fut tué en 1780, en sautant à l'abordage de la frégate anglaise *la Flora*; l'autre a péri à l'affaire d'Auray, en 1815, combattant pour la cause royale. Charles-Louis, vicomte du Couëdic, fils du commandant de *la Surveillante*, fit les campagnes de l'armée de Condé. Il est aujourd'hui lieutenant-colonel des dragons de la Saône. Cette famille respectable compte encore plusieurs autres officiers supérieurs. On peut en consulter la généalogie détaillée dans le tome XVII, du nobiliaire universel de France.

Les éditeurs de la Biographie des hommes vivants ont avancé que l'auteur du tableau géographique de la puissance civile et militaire de la nation française (1791), Pierre du Couëdic, était de cette famille. On croit devoir ici démentir cette erreur, et prévenir que la famille du Couëdic de Kergoualer et de Kerbleizec, est la seule noble, de ce nom, en Bretagne. *D'argent, à une branche de chêne de trois feuilles d'azur en fasce.*

**COURTOT DE SAINT-GAND**, en Franche-Comté; famille anoblie au commencement du siècle dernier, par une charge de conseiller à la chambre des comptes; il n'en reste qu'une postérité féminine. *Coupé d'or et de sable, au lion de l'un à l'autre, au chef d'or, à l'aigle éployée de sable.*

Ces armoiries sont ainsi blasonnées dans les lettres de noblesse accordées par Charles-Quint, le 12 août 1530, à Pierre Courtot, dont le sieur de Saint-Gand prétendait descendre.

**DE COUSSOL**, famille issue d'ancienne chevalerie de l'Armagnac, où elle réside encore de nos jours. Les preuves qu'elle a faites en 1783, au cabinet des ordres du roi, pour le service militaire, en remontent la filiation à Armand de Coussol, seigneur de Marsan, d'Esparsac et de la Pailhère, vivant en 1317. Elle a produit